

Cfdt: BIENVENUE !



Rejoindre la CFTD, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur ou actrice de votre travail et de votre vie professionnelle.

Être adhérent-e à la CFTD, pour vous, c'est la garantie d'être respecté-e, écouté-e, défendu-e.

Toute la CFTD s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services aux adhérents.

« Réponses à la carte », par exemple, vous offre un accompagnement téléphonique personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la CFTD a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Chaque jour, la CFTD agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

Bienvenue !

Marylise Léon
Secrétaire générale de la CFTD

J'ADHÈRE EN LIGNE



Coordonnées de votre syndicat

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné-e ☐ M. ☐ Mme	
Nom (usuel)	Prénom
Nom (naissance)	adhère à la CFTD
Date de naissance	
Coordonnées personnelles	
N° et voie	
Complément adresse	
Code postal	Ville
Portable personnel	Fixe
Mél personnel @	
Informations professionnelles	
Nom de l'établissement ou de l'entreprise	
Adresse	
Code postal	Ville (cedex)
Profession / Métier	
Situation	☐ Salarié de droit privé ☐ Agent de droit public ☐ Demandeur d'emploi
	☐ Retraité ☐ Indépendant ☐ Autre :
Salarié du privé	☐ Ouvrier ☐ Employé ☐ Technicien
	☐ Cadre ☐ Agent de maîtrise
Salarié du public	
Type de fonction publique	☐ État ☐ Territoriale ☐ Paris
Catégorie	☐ A ☐ B ☐ C ☐ Cadre ☐ AssMat ☐ AssFam
Statut de l'agent	☐ Titulaire ☐ Contractuel ☐ Stagiaire ☐ Élève ☐ CDD ☐ CDI
Corps/Cadre d'emploi	
Temps de travail	☐ Complet ☐ Temps partiel : ... % ☐ Non complet h/sem.
Effectif de l'entreprise ☐ Moins de 11 salariés	
IDCC :	n° SIRET :
Pour le calcul de la cotisation	
Salaire annuel net imposable € (au 31 déc. de l'année n-1)	
La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable, ou de 0,50 % pour les retraités (avant prélèvement de l'impôt à la source), même en cas de situation particulière (congé maladie, chômage, etc.). L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. Exemple : pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi : 12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois.).	
La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.	
Motif de l'adhésion	
☐ Absence d'organisation syndicale	☐ Désaccord syndical dans l'établissement
☐ Seule organisation syndicale présente	☐ Positions et actions locales
☐ Élections professionnelles	☐ Conflit avec employeur
	☐ Valeurs de la CFTD
	☐ Services aux adhérents
Date : / / 20.....	Signature de l'adhérent